

# vernier information



BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Mars 1986

## *Les services de l'Administration municipale*

### **CENTRE DE VOIRIE**

*Conseiller administratif délégué: M. André CHILLIER*

Le centre de voirie de la commune regroupe environ 60 collaborateurs dont l'activité se répartit comme suit:

#### **SERVICE DES ROUTES**

##### **Effectif:**

1 contremaître, 2 chefs d'équipe, 3 maçons, 5 chauffeurs, 9 cantonniers.

##### **Ses tâches:**

Le balayage, le déneigement et l'entretien des routes, l'entretien et le nettoyage des préaux des 12 écoles, des parcs et promenades, l'entretien des centres aérés, la mise en place et la maintenance des manifestations officielles, le curage et l'entretien des sacs d'eau pluviale et des canalisations, le marquage et la signalisation routière, l'entretien des talus et bords de chaussées, le lavage des routes et trottoirs.



##### **Le matériel à disposition:**

\*1 suceuse cureuse, \*1 camion multibenne, \*2 camions à pont basculant, \*4 Land-rover, \*2 Pony Boschung, 2 balayeuses mécaniques, 1 compresseur et marteau piqueur, 2 fourgons, 2 faucheuses, 1 voiture de service.



### **Le déneigement:**

La fluidité du trafic est tributaire en premier lieu de la surveillance du temps et de la rapidité de l'intervention dès l'instant où le responsable de piquet a estimé l'alerte nécessaire. Afin d'assurer le libre passage du trafic, une permanence a été mise en place. Par rotation, du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante, un contremaître ou un chef d'équipe assure le piquet de neige. Obligatoirement et chaque nuit, la vérification de l'état des routes s'effectue vers 17h30 - 21h et 03h, suivant un itinéraire préétabli et que le responsable a l'obligation d'effectuer. Cette surveillance est complétée par le service météorologique de Cointrin et par la gendarmerie; l'on est ainsi assuré d'une protection optimale.

Lors d'une alarme généralisée, ce ne sont pas moins de 22 véhicules qui sont envoyés sur le réseau routier qui ne compte pas moins de 120 kilomètres de voies de circulation et de 30 km de trottoirs.

Un magasinier ainsi qu'un mécanicien sont appelés en permanence de dépannage quel que soit le degré de l'alerte. Il faut aussi savoir qu'en cas d'alarme générale même le personnel du service administratif du CVV est mobilisé.

La priorité du déneigement est établie de la façon suivante: chaussées avec transports publics, chaussées à grand trafic, chaussées communales, voies secondaires privées, parcs à voitures et préaux.

### **Conception des travaux:**

Les services groupés au centre de voirie disposent d'un minibureau technique. Celui-ci s'occupe des projets de réfections lourdes, de leur mise en soumission, de l'adjudication et de leur exécution. Année après année et selon les nécessités, l'ensemble des préaux des écoles de Vernier sont contrôlés tant en ce qui concerne l'infrastructure que l'aménagement, les surfaces vertes et l'éclairage. L'an dernier, ce bureau a donc projeté et fait exécuter par des entreprises de la place les fosses pour bennes à verre, papier et déchets de jardin, le passage piétonnier du Lignon, la réfection lourde du préau de l'école des Libellules. Seront exécutés en principe cette année les travaux de réfection lourde des préaux du Lignon et du jardin Robinson du Lignon.



### **L'étang de Balexert**

Malheureusement peu connue des Verniolans, cette réserve d'eau de la protection civile a été aménagée en promenade qui souvent émerveille par la beauté de son site. Le service des routes et les ateliers ont installé, voici quelques années, une barrière au bord de l'étang pour protéger les enfants, jeté une passerelle sur l'eau, créant ainsi pour le promeneur un choix dans son cheminement. On y rencontre la nature à son état brut grâce à la volière qui abrite plus de 15 espèces de volatiles différents tandis que l'étang contient quelques 400 kilos de carpes, tanches et rotengles.

Tous les deux jours, un employé de la commune va nourrir les animaux, surveille l'équilibre biologique et la qualité de l'eau parce que parfois, lors de grosses chaleurs et après de violents orages, l'eau se pollue à un tel point que la faune qui l'habite ne peut survivre sans apport d'oxygène. Par ailleurs, tous les deux ans, il est néces-

saire de vider l'étang de son eau afin d'enlever la vase qui s'accumule sur le fond bétonné. Signalons encore que vous pouvez voir, lors de l'une de vos visites, plus de 50 espèces de plantes aquatiques et palustres.

### **Faune visible à l'étang:**

6 bernaches nonnettes, 2 bernaches du Canada, 7 oies du Nil, 1 couple de canards chipeau, 1 couple de canards pilet, 1 couple de canards mandarin, 1 couple de canards carolin, 3 canards de Barbarie, 1 couple de tadornes de belon, 3 canards mignons blancs, 8 couples de colvert, 1 couple de dindes, 15 poules naines et coqs, 6 lapins, 47 carpes, 200 kg de tanches, 150 kg de rotengles, 7 tortues dont 3 cistudes d'Europe, 2 couleuvres à collier, des grenouilles.

Sur demande des institutrices et instituteurs de la commune, des visites commentées sont organisées pour les enfants.



## SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

### Effectif:

1 contremaître, 2 chefs d'équipe, 5 jardiniers, 1 chauffeur, 7 aides jardiniers, 2 apprentis.

### Ses tâches:

Production de plantes pour massifs et encorbellements, plantation et entretien de la production, plantation de haies et d'arbres, entretien des pelouses et promenades, désherbage et épandage d'engrais, arrosage, taille de haies et d'arbres, inhumations, entretien des cimetières, déneigement des trottoirs.

### Matériel à disposition:

\*1 camion basculant + remorque, 3 camionnettes, \*1 tracteur + remorque, \*4 minitracteurs, 5 tondeuses à gazon, 5 souffleuses, 1 broyeuse à branches, 1 aspirateur à feuilles.

\* matériel polyvalent servant au déneigement notamment.



Au delà de la sécheresse de l'énumération mentionnée ci-dessus, les 18 personnes du service des parcs et promenades produisent environ 50.000 plantes qui se répartissent dans les 23 massifs, les 71 bacs et les 65 encorbellements disposés sur l'ensemble du territoire communal où l'on peut également admirer, lors de la floraison, les 950 rosiers qui y sont plantés.

L'équipe chargée de l'entretien, quant à elle, a la charge de maintenir en état les 140.000 m<sup>2</sup> de pelouses qui se répartissent entre les surfaces d'activités sportives (sans les stades), les pelouses affectées à des activités de loisirs et celles représentatives (parc de la mairie notamment). Entre les interventions nécessitées par la neige, la même équipe a pour mission d'effectuer la taille annuelle de 280 arbres plantés dans les préaux d'écoles, les parcs et le long des avenues; sans oublier l'entretien de nos 3 cimetières.

En sus de toutes les activités précitées, le service des parcs remplace toutes les essences qui sont mortes au cours de l'année soit par la sécheresse ou le gel hivernal et effectue l'ensemble des nouvelles plantations projetées.

## SERVICE DES TRANSPORTS PUBLICS

### Effectifs:

1 chef, 7 chauffeurs, 1 laveur graisseur.

### Ses tâches:

Exploitation de la ligne TPV Vernier-Aïre, transport des élèves au cycle d'orientation du Renard, transports spéciaux d'enfants et d'handicapés.

### Matériel à disposition:

1 Saurer diwabus, 5 bus DAF, 2 Steyr, 1 VW LT, 2 minibus Mercedes.

## LES ATELIERS

### Effectif:

1 chef, 3 mécaniciens, 2 serruriers, 2 menuisiers, 1 peintre.

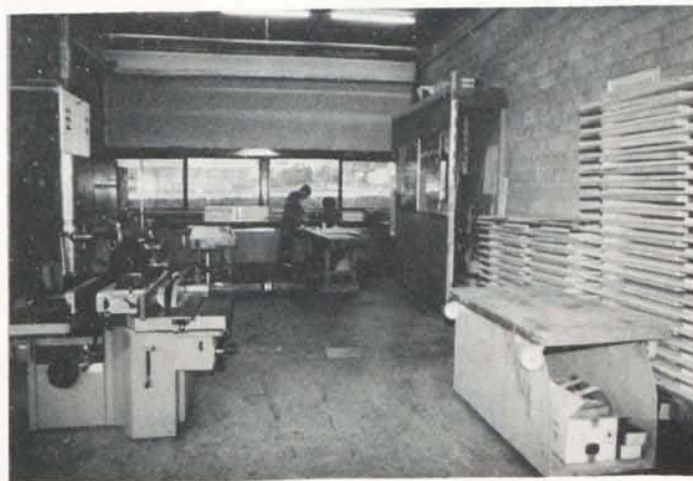
### Ses tâches:

Entretien de 220 engins munis d'un moteur et à disposition des services attachés au centre de voirie, entretien des barrières, portails et clôtures métalliques appartenant à la commune, façon d'encorbellements, modification et réparation des carrosseries de véhicules, entretien des tables et bancs de fêtes, façon de matériels pour l'administration, peinture de panneaux, entretien des jeux des promenades publiques, façon de matériel spécifique en polyester.

### Matériel à disposition:

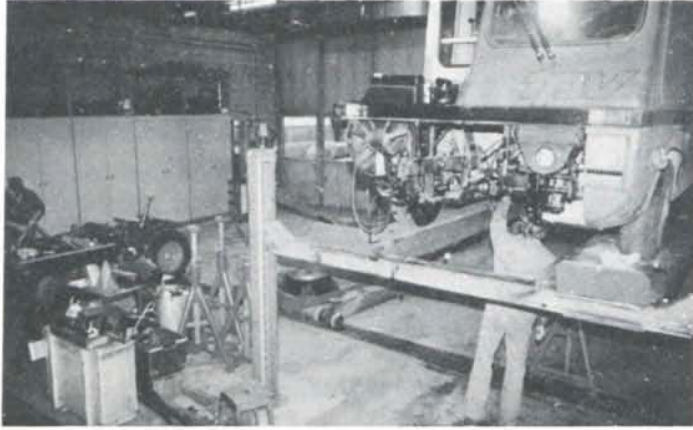
4 ateliers équipés en fonction de leurs attributions respectives.

Les ateliers de menuiserie sont essentiellement occupés à des travaux d'entretien; il en va de même pour les secteurs peinture et menuiserie.





Les attributions de l'atelier de mécanique vont de la simple vidange d'un moteur de saleuse à la dépose et repose d'un moteur de camion en passant par l'entretien annuel de tout le matériel motorisé (tondeuses à gazon p.ex.). Cependant tout travail spécifique d'alésage ou cheminage de cylindres, le planage de culasses est confié à des spécialistes en la matière. La justification d'un important atelier de mécanique se trouve dans le fait que la plupart des interventions doivent s'exécuter sans aucun délai (TPV, déneigement, p. ex.).



### L'ADMINISTRATION ET LE MAGASIN

#### Ses tâches:

Mise à jour et entretien de plus de 2000 articles, réparation de ceux-ci; contrôle des arrivages et des livraisons,

préparation de celles-ci; contrôle des commandes, contrôle des factures et des bulletins de livraisons, facturation, correspondance, contrôle des présences et heures supplémentaires, contrôle des répartitions de travail et des rapports de chantiers, contrôle des chantiers attribués à des tiers, mise au point de projets relatifs à l'entretien lourd, relevés, préparation des soumissions et devis, contrôle de l'exécution des travaux après adjudication, surveillance de la levée des ordures ménagères et autres déchets (verre, papier, encombrants métalliques et de jardin).

En sus des tâches énumérées ci-dessus, l'administration contrôle tous les mouvements des services groupés au centre de voirie. Quelques 686 demandes de travail ont été adressées au service des routes, des parcs et promenades et aux ateliers. Le travail demandé s'effectue en sus du travail cyclique que sont, par exemple, le déneigement, le balayage et la tonte des gazons. Ces ordres peuvent varier entre la façon d'une décoration pour tables et la construction d'un chemin piétons. Ces ordres émanent du Conseil administratif et des autres services de l'administration. Le secrétariat du centre de voirie contrôle en outre tous les mouvements des matériels prêtés aux sociétés de la place ou aux particuliers; 212 demandes ont été satisfaites en 1985. Le contrôle des livraisons s'effectue au départ et à la rentrée du matériel. En outre, tous les mouvements de véhicules en prêt sont enregistrés tout comme les transports d'élèves des écoles primaires de Vernier que le Conseil administratif offre à ses petits administrés; 180 de ces courses ont été effectuées en 1985; elles représentent environ 300 heures de travail.

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### FÊTES DE PÂQUES

Les bureaux et chantiers de l'administration municipale seront fermés

**du jeudi 27 mars dès 16h30 au lundi 31 mars inclus.**

#### SERVICE DE LA VOIRIE

La levée des ordures ménagères durant les fêtes s'effectuera de la manière suivante:

*Vendredi-Saint 28 mars:*

**tournée reportée au samedi 29 mars**

*Lundi 31 mars (lundi de Pâques):*

**tournée reportée au mardi 1er avril**

La levée des **objets encombrants** aura lieu:

**mardi 8 avril**

et celle des **déchets métalliques:**

**jeudi 10 avril.**

## CONSEIL MUNICIPAL

Lors de ces deux dernières séances, le Conseil municipal, présidé par M. Marc-Henri BRÉLAZ, a pris les délibérations suivantes:

#### Séance du mardi 17 décembre 1985

- Modification au règlement des salles de réunions et autres locaux.
- Acceptation des tableaux de mutation ensuite de la construction de la route du Nant-d'Avril et de l'avenue Louis-Pictet, ainsi que du changement de tracé de la route de Vernier à la Croisette.
- Crédit supplémentaire pour la réfection de la Villa Marini.

#### Séance du mardi 4 février 1986

- Servitude de pose et de maintien de canalisations électriques souterraines au profit des Services industriels de Genève, entre la rue du Village et la route de Peney.
- Emprunt Caisse d'Epargne 1986.
- Plan d'aménagement No 27.686-540 (ch. de Maisonneuve-parcelles Boninchi).
- Plan d'aménagement No 27.770.540 (région Blandonnet).
- Liste des jurés des tribunaux pour 1987.

#### Prochaines séances du Conseil municipal:

mardi 8 avril — mardi 13 mai et 24 juin 1986.

*Nous rappelons aux habitants de la commune que les séances du Conseil municipal sont publiques et que les convocations, avec l'ordre du jour, sont affichées sur les panneaux officiels.*



## DÉCLARATION FISCALE 1986

### RAPPEL

Peut-être n'avez-vous pas encore rempli votre déclaration fiscale, un bien désagréable moment mais un devoir qui mérite attention, ceci dans son propre intérêt, en remplissant complètement et correctement toutes les rubriques afin d'assurer à chacune des collectivités publiques la juste part qui lui revient, dont la commune de Vernier en particulier.

C'est pourquoi nous nous permettons, encore cette année, d'attirer votre attention sur deux points particuliers: *LE DOMICILE* et *LE LIEU DE TRAVAIL*.

#### Domicile:

En première page, sous le rubrique «Domicile personnel/Séjour», vous ne devez pas indiquer le quartier que vous habitez ou la poste qui vous dessert, mais **vous devez indiquer le nom de la commune, soit VERNIER**. L'adresse postale n'est pas déterminante, car les numéros d'acheminement postal ne coïncident pas toujours exactement avec le territoire politique de la commune.

#### Lieu de travail:

*Attention!* Le lieu de travail ne correspond pas forcément avec le siège social de l'employeur. C'est le cas par exemple:

- des employés des agences de banques;
- du personnel des commerces à succursales multiples;
- des fonctionnaires fédéraux (postiers, instituteurs dans les écoles enfantines et primaires, maîtres au cycle d'orientation).

Si vous habitez dans une autre commune et que vous travaillez dans une entreprise ou un commerce domicilié sur la commune, vous devez indiquer **VERNIER**, sous la rubrique: «Lieu de travail, Commune».

Pour faciliter votre travail, avant de remplir votre déclaration, lisez attentivement le fascicule des «Directives» qui est joint à la déclaration. Il vous permettra de remplir correctement votre déclaration et de ne pas oublier de mentionner les déductions auxquelles vous avez droit.

Enfin, lorsque vous recevrez votre bordereau, contrôlez celui-ci et vérifiez:

- le montant imposable qui doit être semblable à celui de votre déclaration, sinon renseignez-vous pour en connaître la raison;
- le **code de la commune, no 43 pour Vernier**, (voir le tableau au dos du bordereau);
- le **taux des centimes additionnels, 50 pour Vernier**.

## SIGNES DISTINCTIFS 1986 POUR VÉLOS ET VÉLOMOTEURS

Il est rappelé que la **date limite** pour le changement des signes distinctifs est **fixée au 31 mai prochain**. Ces plaques de cycles et cyclomoteurs peuvent être obtenues à la Mairie de Vernier et dans les postes de police municipale de quartier durant les heures d'ouverture.

**VERNIER:** Mairie de Vernier - Tél. 41 00 00  
Rue du Village 9 - 1214 Vernier  
*Bureau ouvert:* de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le samedi.

**AVANCHET:** Centre commercial - Tél. 97 22 22

Rue du Grand-Bay 21  
*Bureau ouvert:* de 9h à 10h, de 11h30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30  
*du lundi au jeudi:* 17h à 17h30, excepté le samedi.

**LE LIGNON:** Avenue du Lignon 35-36 - Tél. 97 09 09

*Bureau ouvert:* de 9h à 10h, de 11h 30 à 11h50 et de 14h15 à 15h30  
*du lundi au jeudi:* 17h à 17h30, excepté le samedi.

### PISCINE DE VERNIER



L'ouverture de la piscine municipale du Lignon a été fixée au **samedi 17 mai**.

Nous rappelons que durant la période de fermeture de celle-ci des installations de natation en bassins fermés sont à la disposition de la population.

#### Bassin des Ranches (16 x 8 m)

##### Jeudi

13h45 à 15h45	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
15h45 à 17h45	fond à 2 m.	enfants et adultes
17h45 à 18h45	fond à 2 m.	adultes
18h45 à 19h45	fond à 1,25 m.	adultes.

#### Bassin des Avanchets (16 x 8 m)

##### mercredi

19h45 à 20h45 fond à 2 m. adultes.

##### jeudi

11h45 à 13h45	fond à 0,80 m.	enfants de 6 à 15 ans
13h45 à 14h45	fond à 1,25 m.	enfants et adultes
14h45 à 15h45	fond à 2 m.	enfants et adultes.

##### dimanche

08h45 à 09h45	fond à 1,25 m.	enfants et adultes
09h45 à 11h45	fond à 2 m.	enfants et adultes.

#### FOND à 2 m. SEULEMENT POUR LES PERSONNES SACHANT NAGER.

*Prix de l'entrée pour 1 heure:*  
Enfants de 6 à 15 ans **Fr. 0,50**  
Adultes **Fr. 2.—**



## BÂTIMENTS

### *Etudes et constructions*

#### **Mairie**

L'étude des aménagements pour l'informatique arrive à bout touchant. Les travaux seront réalisés en 1986 pour la mise en fonction de la comptabilité informatisée dès 1987.

#### **Maison communale Chauvet-Lullin**

Suite à l'achat de la propriété sise à la rue du Village, le Conseil Municipal a voté un crédit d'étude de Fr. 225.000.— en date du 25.06.1985, pour la rénovation et la transformation de la propriété dont le programme prévoit: un centre social et culturel comportant un secrétariat, des salles pour sociétés ou groupements, expositions et musique, ainsi qu'un jardin d'enfants et une bibliothèque. Le parc sera aménagé en parc public pour la population.

Le crédit de construction sera présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif au printemps 1986.

#### **Maison des jeunes d'Avanchet-Balexert**

Le problème de l'implantation de cette maison sous le pont du Pailly, côté Centre commercial de Balexert, a pu être réglé avec le Département des travaux publics qui émettait des craintes quant aux risques d'incendie. Ce dernier nous a donc délivré l'autorisation de construire. Ceci permettra au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal la demande de crédit de construire au début 1986.

Sous réserve de l'acceptation de ce crédit, le début des travaux est prévu en juin 1986.

#### **Centre de voirie — 3ème étape**

Le crédit d'étude global demandé par les commissions a été présenté au Conseil municipal du 29.01.1985. Le montant de ce crédit est de Fr. 450.000.—.

Cette étude, comprenant le projet détaillé de tous les bâtiments, la demande d'autorisation de construire préalable, obtenue en mai 1985, ainsi que le devis détaillé de chaque élément de construction, est arrivée à terme et a été présentée aux commissions intéressées à fin octobre. Sur cette base, toutes les décisions pourront être prises quant aux étapes à réaliser et leur planification.

#### **Transformation du poste d'attente de la protection civile à l'école des Libellules.**

Le crédit de construction de cette transformation et l'agrandissement des locaux de la Protection Civile a été voté par le Conseil municipal en date du 26 mars 1985. Le montant de ce crédit est de Fr. 1.400.000.— et couvre l'ensemble des travaux, sans tenir compte des subventions fédérales prévues à cet effet.

Les travaux ont débuté à fin juin 1985 et se termineront, selon le planning général, en juin 1986.

#### **W-C. public de l'école enfantine du village**

Les travaux se sont terminés à mi-décembre et la mise à disposition au public est prévue au début 1986. Un problème de sécurité pour les utilisateurs, à la sortie du local, sur la Via de Coisson, est à régler avec le Département de justice et police.

#### **Abri public de la Maison de village**

Un crédit de construction a été voté en date du 25 juin 1985 par le Conseil municipal, au montant de Fr. 520.000.—.

La construction du bâtiment par la Fondation des Maisons communales de Vernier étant retardée par les problèmes d'autorisation de construire, au niveau du Département des travaux publics, l'abri lui étant lié, sa construction reste également en attente.

#### **Locaux pour sociétés «aux Tattes»**

L'Etat de Genève qui construit les bâtiments pour saisonniers au chemin de Poussy a mis à la disposition de la Commune une surface de locaux en sous-sol de la cafétéria. Cette dernière sera principalement mise à la disposition de la Fanfare de Vernier qui désire revenir au village. Le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 100.000.— en date du 8 octobre 1985 pour l'aménagement de ces locaux.

#### **Périmètre de l'école Henri-Golay**

Le plan d'aménagement du périmètre n'a pas pu être déposé au Département des travaux publics en 1985. Cependant, après diverses consultations des commissions intéressées et des Services du D.T.P., les éléments de ce plan sont définis et leur implantation fixée.

Il est prévu la construction de bâtiments locatifs en bordure de l'avenue Henri-Golay, d'un groupe scolaire de 12 classes, réalisé en 2 étapes, ainsi que d'un Centre de Quartier, dont la réalisation est prévue à long terme. Le plan d'aménagement pourra donc être déposé au D.T.P. au printemps 1986.

D'autre part, l'école existante a été démolie à fin 1985, suite à la proposition du Conseil administratif et l'acceptation du Conseil municipal qui a voté en date du 12.11.1985 un crédit de Fr. 60.000.— pour couvrir les frais de démolition et de remise en état du terrain.

En attendant la mise en chantier des nouvelles constructions, le préau sera aménagé en parking pour les locataires de la place de Châtelaine dont les places de stationnement seront touchées pendant la construction d'un bâtiment avec parking en sous-sol.

### **Entretien et amélioration des isolations thermiques des bâtiments communaux**

L'effort entrepris en 1984 pour la remise en état et l'isolation des bâtiments communaux s'est poursuivi en 1985.

Sur présentation du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 1.226.000.— en date du 14.11.1984, destiné principalement à l'école primaire de Balexert et à l'école d'Aire.

*Les travaux réalisés sont:*

#### **Ecole primaire de Balexert:**

- La réfection de l'étanchéité de toiture et amélioration de l'isolation.
- Le remplacement des menuiseries extérieures par des fenêtres «bois-métal» avec verre isolant phonique.
- Le remplacement des stores à lamelles par des stores «tous-temps» à commande électrique.
- La réfection du sol de la salle de gymnastique et des locaux en sous-sol.



- Isolation extérieure des murs des classes de la façade pignon.
- Divers travaux de peinture.
- Remise en état de l'horloge et sonorisation.

#### Ecole d'Aïre:

- Remise en état et peinture des menuiseries extérieures dans le but d'éviter leur remplacement à court terme.
- Changement de la chaudière hors d'usage et de la régulation.
- La remise en état globale du groupe scolaire est prévue en 1986.

#### Divers autres travaux ont été réalisés:

- au groupe scolaire du Lignon (amélioration des régulations).
- au Centre de rencontres d'Aïre-Le Lignon (ventilation, alarme).

### Economies d'énergie

Dès 1983, en parallèle avec l'entretien lourd des bâtiments et l'amélioration des isolations thermiques, un contrôle et une optimisation des installations de chauffage ont été mis en place sur le plan communal.

Les améliorations principales concernent les régulations, la pose de brûleurs à 2 allures et le contrôle minutieux des températures des locaux.

Il est clair que tout n'est pas encore réalisé en cette matière et que, d'autre part, il est nécessaire d'avoir un recul de 2 à 3 ans pour pouvoir donner des chiffres précis concernant les gains réalisés. Cependant, à ce jour, les économies réalisées peuvent être données pour les bâtiments suivants:

- *Ecole de Vernier-Place*: suite à la rénovation de 1982, dont le point principal en matière d'isolation a été la pose de verres isolants et changement de la régulation, la consommation a diminué de 22% entre les saisons 1981-82 et 1984-85, ceci compte tenu des degrés/jours de chauffage des saisons respectives.
- *Ecole primaire des Ranches*: sur la même base de calcul et les régulations des brûleurs ont amené une économie également de 22% entre les saisons 1982-83 et 1984-85.
- *Centre de voirie*: l'économie représente 16%. Ce pourcentage un peu plus faible s'explique par le fait que ces bâtiments de dépôts et ateliers, souvent ouverts, ainsi que serres et couches chauffées, ne sont pas comparables aux bâtiments scolaires ou administratifs.

Pour les autres bâtiments traités ou en cours d'amélioration, soit: *les groupes scolaires du Lignon, de Balaxert et d'Aïre*, les résultats ne pourront être donnés qu'en 1987 et 1988.

Ces premiers résultats sont encourageants, principalement du fait que les interventions sur ces 3 installations sont relativement peu coûteuses, soit de Fr. 5'209.—. Ces techniques seront apportées à tous les bâtiments communaux d'ici 1988.



### SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES: vous devriez l'être!

Chaque commune dispose d'un corps de sapeurs-pompiers volontaires qui renforce et relève le Poste permanent de la Ville de Genève opérant sur tout le territoire cantonal.

Par ailleurs, à Vernier, notre corps a une mission très importante dans le cadre de la lutte contre les feux d'hydrocarbures. Outre le goût de la solidarité, les sapeurs-pompiers volontaires constituent une société locale qui permet d'entretenir d'excellents liens de camaraderie.

Le corps de Vernier compte un effectif organique de 75 hommes. En tout temps il faut songer à la relève!

#### Conditions d'admission

- Etre citoyen suisse ou étranger établi régulièrement dans la commune, âgé de 18 à 35 ans.
- Jouir d'une bonne santé.
- Suivre une école de formation en dehors des heures normales de travail (20h).

#### Les tâches du sapeur-pompier volontaire

- Participer à un minimum de quatre exercices par an.
- Assurer des services de préservation.
- Répondre à toutes les alarmes de la compagnie.

#### Le sapeur-pompier volontaire bénéficie

- D'une solde de 12 francs de l'heure (non imposable) pour chaque service commandé.
- D'une assurance accidents, responsabilité civile et maladie pour ce qui pourrait survenir en service commandé.
- De l'accès gratuit aux piscines du Lignon et des Vernets.
- D'un équipement personnel moderne.
- D'une prime de fidélité progressive.
- D'une prime d'ancienneté.

Votre activité m'intéresse; veuillez me contacter

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

No tél privé/prof.: .....

A retourner à la Mairie ou au cdt, cap P. Dorier, 15 av. du Pailly, 1219 Châteline.





## NOS SPORTIFS À L'HONNEUR

Lors des derniers championnats suisses de patinage artistique qui se sont déroulés à Bâle les 17, 18 et 19 janvier dernier, une jeune habitante de Vernier s'est particulièrement distinguée.

En effet, Laurence JANNER, âgée de 11 ans, a remporté le titre de championne suisse junior, devenant ainsi l'une des plus jeunes championnes de l'histoire du patinage suisse.

Rappelons que le titre est décerné sur la base du classement dans les trois épreuves au programme du championnat, la nouvelle championne obtenant les résultats suivants:

- 1ère au programme libre
- 2ème au programme court
- 3ème en figures imposées.



Les autorités adressent à Laurence JANNER leurs plus vives félicitations et forment les vœux les meilleurs pour la suite de sa carrière sportive.

## 450° ANNIVERSAIRE DE LA RÉFORMATION À GENÈVE

Le 21 mai 1536, réunis en Conseil Général à l'ombre de la Cathédrale, les citoyens de Genève adoptaient la Réforme.

Le 450° anniversaire de cette décision est proche. En souvenir de ses origines historiques et pour indiquer sa claire volonté de continuité et de réforme, l'Eglise Nationale Protestante de Genève a chargé une fondation créée pour l'occasion d'organiser une série de manifestations publiques propres à remplir ces objectifs ambitieux.

★ ★ ★

23, 24, 25 mai 1986

### MARCHÉS AUX PISTOLES

Grande fête populaire dans la Vieille-Ville, à l'enseigne du 16e siècle. Des marchés qui reconstitueront l'atmosphère de Genève à cette époque et dont les bénéfices seront attribués à une grande oeuvre de solidarité.

## HOMMAGE AUX AÎNÉS

Les autorités vernioloises continuent de fêter les aînés ayant atteint 80 ans et plus, plus particulièrement les nonagénaires suivants:

- 1985** Monsieur Alfred KREUTZER,  
Mouille-Galand 25, 95 ans, le 12 décembre 85.  
Monsieur Paul LERESCHE,  
avenue de Crozet 60, 90 ans, le 15 décembre 85.
- 1986** Madame Mathilde VAUCHER,  
rue Jean-Simonet 15, 90 ans, le 6 janvier 86.  
Madame Marguerite FLUBACHER,  
avenue du Lignon 61, 90 ans, le 29 janvier 86.  
Monsieur Charles AMSTUTZ,  
avenue du Lignon 53, 90 ans, le 16 février 86.  
Madame Julie MENKE,  
pension «Les Mésanges», Crotte-au-Loup 31,  
90 ans le 17 février 86.  
Madame Marie CHOLLET,  
pension «Les Mésanges», Crotte-au-Loup 31,  
90 ans le 18 février 86.  
Monsieur Jean FAES,  
avenue du Lignon 5, 90 ans, le 19 février 86.  
Madame Suzanne KREIS,  
pension «Les Myosotis», Petite-Garenne 3A,  
95 ans, le 22 février 86.

★ ★ ★

Au mois de février, M. André CHILLIER, Maire, accompagné de M. Denis VOLERY, du Service social, a eu le plaisir de présenter ses vœux et félicitations à Madame Louise GAGNIERE, domiciliée chez son fils aux Avanchets, qui a fêté le 11 février dernier son 103ème anniversaire.



Sur la photo: Mme Ganière, M. Ganière fils, Jérémie arrière petit-fils, M. Chillier.

★ ★ ★

## JEUDI 12 JUIN

**SORTIE EN BATEAU pour tous les aînés**

**RÉSERVEZ CETTE DATE**

★ ★ ★



## URBANISME - CIRCULATION

### NUMÉROTATION DES CHEMINS

La construction d'un grand complexe dans le quadrilatère avenue du Pailly, chemin du Petit-Bois, chemin De-Maisonneuve, chemin des Anémones nécessite la modification de la numérotation impaire d'une partie du chemin De-Maisonneuve comme suit:

Chemin De-Maisonneuve:

- 15 devient 27, ch. De-Maisonneuve
- 17 devient 29, ch. De-Maisonneuve
- 19 devient 31, ch. De-Maisonneuve
- 21 devient 33, ch. De-Maisonneuve

- 23 devient 35, ch. De-Maisonneuve
- 25 devient 37, ch. De-Maisonneuve
- 27 devient 39, ch. De-Maisonneuve
- 29 devient 45, ch. De-Maisonneuve

Le nouveau complexe sera numéroté: 11 à 23, chemin De-Maisonneuve; 1 à 15, chemin des Anémones; 2 à 12, chemin du Petit-Bois. Modifications d'entrées réservées.

L'entrée en vigueur est fixée au 1er mai 1986.

### ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE SAINT-JEAN ET DU CHEMIN DES FOSSÉS.

#### Piste cyclable du chemin des Fossés au chemin des Campanules.

Dans le courant du mois de mars, la commune de Vernier entreprendra les travaux cités en objet.

Comme l'indique le plan ci-dessous, la piste cyclable sera prolongée entre le chemin des Campanules et le chemin des Fossés. Le carrefour chemin de la Source Saint-Jean/chemin de la Verseuse sera réaménagé, ainsi qu'un rond-point, destiné aux bus TPV, construit à l'angle des chemins des Fossés et de Source Saint-Jean. Le chemin des Fossés sera quant à lui élargi, tandis que le chemin de la Source Saint-Jean verra son tracé légèrement corrigé et sa fondation remise à neuf. La durée des travaux sera de 10 mois environ.

### VILLE DE VERNIER

#### ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN DE LA SOURCE SAINT-JEAN ET DU CHEMIN DES FOSSÉS

#### PISTE CYCLABLE DU CHEMIN DES FOSSÉS AU CHEMIN DES CAMPANULES





## LOISIRS - CULTURE



### Association de vacances «VERNIER BOIS-GENTIL»

#### SÉJOURS DE VACANCES — ÉTÉ 1986

- a) **Maison Bois-Gentil à Boveau sur Corbeyrier**  
(alt. 1034 m.)  
Au milieu des forêts et pâturages dans les préalpes vaudoises.  
Pour 50 garçons et filles de 7 à 12 ans.
- 1) **du jeudi 3 juillet au samedi 19 juillet 1986,**  
**soit 17 jours.**  
Enfants domiciliés sur la commune de Vernier **Fr. 408.—**  
Enfant domiciliés hors de la commune **Fr. 425.—**
- 2) **du samedi 2 août au dimanche 17 août 1986,**  
**soit 16 jours.**  
Enfants domiciliés sur la commune de Vernier **Fr. 384.—**  
Enfants domiciliés hors de la commune **Fr. 400.—**  
Transport compris dans le prix du séjour.

★ ★ ★

Délai d'inscription pour les deux séjours:

**15 MAI 1986**

Renseignements et bulletins d'inscription:

**Tél. 41 00 00**

Mairie de Vernier (heures de bureau).

★ ★ ★

POUR LES ADOLESCENT(E)S (de 13 à 16 ans)

un séjour est organisé à

**Planachaux s/Champéry du 7 au 26 juillet 1986.**

Ce camp sera basé essentiellement sur une initiation à l'alpinisme et les jeunes, ne redoutant pas la marche en plein air et quelques efforts physiques, auront ainsi l'occasion, entourés par une équipe de moniteurs, de prendre un premier contact avec la nature et les joies qu'apportent la montagne.

Renseignements et inscriptions:  
Mairie de Vernier, tél. 41 00 00.

LE SERVICE CULTUREL DE VERNIER  
PRÉSENTE UNE

### SOIRÉE DE MUSIQUE FOLKLORIQUE SUISSE

**mercredi 4 juin à 20h30**

à la **salle de réunions d'Avanchet-Salève**  
(parking Centre commercial de Balexert)

AVEC LA PARTICIPATION:

Groupe Ernest BAENZIGER  
(Herisau), musique d'Appenzell

Groupe Kaspar GANDER  
(Beckenried), musique de Suisse centrale

avec, pour le public, la possibilité de se restaurer  
et consommer sur place  
(boissons, pain, fromage, etc.)

### ACTIVITÉS THÉÂTRALES

Après les représentations de l'«ATELIER» par l'Echo de Vernier, la scène de la salle des Ranches à Vernier sera occupée par les comédiens du THÉÂTRE DU LIGNON qui présenteront au public

«LE GOÛTER» et «UN CHAT EST UN CHAT»

deux pièces en un acte de Janine WORMS, dans une mise en scène de Richard CORENA. Un spectacle gai, à la portée de tous, à ne pas manquer!

THÉÂTRE DES RANCHES  
(Ecole des Ranches à Vernier)

**du 9 AVRIL au 26 AVRIL**

tous les mercredis, jeudis, vendredis  
et samedis à 20h30.







# IV<sup>e</sup> FESTIVAL DE DANSE MODERNE

du 7 au 20 avril 1986

SPECTACLES ET ATELIERS

**SPECTACLES** Salle des fêtes du Lignon (Le Lignon / Genève) bus N° 7

Ch Tanztheater	Lundi	7 avril à 21 heures
Compagnie Ariadone	Mercredi	9 avril à 21 heures
Compagnie Jackie Taffanel	Samedi	12 avril à 21 heures
Compagnie Deborah Gladstein and Dancers	Lundi	14 avril à 21 heures
Compagnie Douglas Dunn and Dancers	Mercredi	16 avril à 21 heures
Jean-Claude Ramseyer	Samedi	19 avril à 21 heures

*Location:* Grand Passage Genève et Mairie de Vernier  
*Prix par spectacle:* Fr. 18.- / Etudiants, AVS, enfants Fr. 12.-

## ATELIERS

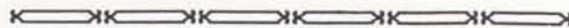
Ecole des Ranches à Vernier (Vernier-Village) bus N° 6

Ch Tanztheater	Mardi	8 avril de 18 h. 30 à 20 h. 30
Compagnie Ariadone	Jeudi	10 avril de 10 h. 00 à 12 h. 00
Compagnie Jackie Taffanel	Dimanche	13 avril de 11 h. 00 à 13 h. 00
Compagnie Deborah Gladstein	Mardi	15 avril de 18 h. 30 à 20 h. 30
Compagnie Douglas Dunn	Jeudi	17 avril de 10 h. 00 à 12 h. 00
Jean-Claude Ramseyer	Dimanche	20 avril de 11 h. 00 à 13 h. 00

*Prix de l'atelier:* Fr. 25.-- Les ateliers se paient lors de l'inscription

*Renseignements:* M<sup>me</sup> Catherine Dupré, conseillère artistique tél. 022 / 96 37 45 (matin)  
Service culturel de la Mairie de Vernier tél. 022 / 41 00 00

*Inscriptions:* Service culturel de la Mairie de Vernier  
1, rue du Village (1<sup>er</sup> étage) - 1214 Vernier (bus N° 6)  
Heures d'ouverture des bureaux de 8 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 30



## **VOGUE DE VERNIER 86**

**VENDREDI 2 MAI à 20h30** (sous chapiteau) avec le soutien de la commune de Vernier

# **Charlérie COUTURE**

**POUR LA PREMIÈRE FOIS À GENÈVE**

**DIMANCHE 4 MAI**

Réunion des **MUSIQUES DE JEUNES DE ROMANDIE** (700 musiciens env.)  
avec la **MUSIQUE DU 501<sup>e</sup> RÉGIMENT DE CHARS (FRANCE)**





# VERNIER

## FLEURI



Les autorités de Vernier souhaitent que, cette année à nouveau, chacun participe à l'embellissement de la commune par l'aménagement floral des fenêtres, balcons ou devantures.

Un concours est lancé parmi les habitants de l'ensemble de la commune et les concurrents seront répartis en deux catégories:

a) Fenêtres et balcons

b) Entrées, terrasses, villas

Le jury procédera, si possible, à deux visites durant l'été et nous vous recommandons d'entretenir vos décorations florales pour qu'à la période des contrôles elles soient au maximum de leur beauté. Des prix seront attribués aux meilleures décorations.

Nous attirons votre attention sur le fait que le jury ne se rend pas dans les appartements et que seules les présentations visibles de la rue sont prises en considération.

Pour des raisons d'organisation, les candidats doivent s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Une distribution gratuite de terre pour les concurrents aura lieu le

**JEUDI 15 MAI, dès 16 HEURES,**

au Centre de voirie, à l'établissement horticole, route de Montfleury à Vernier.

Les autorités vous remercient d'avance de vos efforts et des soins que vous apporterez aux fleurs de vos fenêtres et balcons, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune.

**N.B. A la suite d'accidents, le Département de justice et police rappelle que le règlement n'interdit pas de placer des vases ou bacs fleurs sur les balcons et fenêtres, mais prescrit de les fixer À L'INTÉRIEUR DES BARRIÈRES, de telle manière qu'ils ne présentent aucun risque de chute.**

### **BULLETIN D'INSCRIPTION pour VERNIER FLEURI 86**

à retourner à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, 1214 Vernier.

**DERNIER DÉLAI: 30 AVRIL 1986**

Catégorie fenêtres-balcons

Catégorie entrées, terrasses, villas

(Marquer d'une croix la catégorie choisie)

Mademoiselle, Madame, Monsieur, (Biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom: .....

Rue et numéro: .....

Numéro postal et localité: ..... Tél:.....

Quand on rentre dans l'immeuble:

Etage: ..... A gauche:  Au centre:  A droite:

Les candidats ne peuvent s'inscrire que pour une seule section.